

## Compte rendu de la séance du mardi 13 octobre 2020

Présents : Michaël BIANCARDINI, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Marie-Thérèse CHAPELLE, Guy CLAVEYROLES, Bernard CREISSENT, Dominique FORT, Anthony LAGARDE, Serge LAPIERRE, Laurane MANAS, Roseline PRADEILLES, André ROUX

Absents : José LOUREIRO, Sarah PRIEUX

*Secrétaire de la séance : Roseline PRADEILLES*

### 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2020.

Remarque de Serge LAPIERRE de reformuler sa question : " y a-t'il eu des travaux d'étanchéité faits ou prévus sur le caniveau extérieur au niveau du tombeau ?"

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2) FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales ou Communales

Présentation du dossier par Michaël BIANCARDINI.

La péréquation est une répartition équitable. C'est un fonds mis en place par l'Etat pour répartir les richesses nationales, c'est une question de solidarité.

Deux propositions sont faites soit une répartition libre soit le droit commun.

Après discussion entre les conseillers, ils décident de voter le droit commun. Une dotation de 3266 € sera versée à la commune.

**Vote 12 voix POUR**

### 3) Transfert des compétences urbanisme à l'intercommunalité (Loi ALUR) à l'horizon du 1er janvier 2021, dans le cadre de la clause de revoyure

Le Plan Local d'Urbanisme constitue certes un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale ;

Il apparaît cependant à ce jour particulièrement inopportun de transférer la compétence urbanisme à l'échelon intercommunal, issu d'une procédure de fusion récente décidée par le schéma départemental, sans que l'organisation territoriale ne se soit encore totalement stabilisée après la mise en œuvre des ambitieuses réformes territoriales de ces dernières années, ni même que les élus constituant la nouvelle gouvernance n'aient eu le temps de développer des habitudes de travail en commun et un réel projet de territoire ; position unanimement adoptée par le Bureau communautaire en date du 3 septembre 2020 ;

La loi ALUR dispose que, si dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, terme mentionné dans ce texte, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent à ce transfert par délibération, ce dernier n'a pas lieu ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide donc de s'opposer au transfert des compétences en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Vote 12 voix POUR**

18h45 : arrivée de Medhi BENKELFAT

4) Convention d'adhésion au service retraite CNARCL du Centre de Gestion

La commune a eu recours à ce service en début d'année 2020 et pour régulariser le dossier, le centre de gestion demande de reconduire la convention pour le premier trimestre 2020.

**Vote 12 voix POUR et 1 Abstention**

5) Actes administratifs

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère met à disposition, du personnel affecté à des missions temporaires pour aider les collectivités à rédiger des actes administratifs. Mme le Maire propose d'adhérer à ce service.

**Vote 13 voix POUR.**

Michaël BIANCARDINI est désigné pour signer les actes administratifs. **Vote 13 voix POUR**

6) Reconnaissance de catastrophe naturelle- Dossier supplémentaire

Madame le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un dossier à la demande de subvention pour catastrophe naturelle. Un mur au hameau de Chabrières s'est effondré. Le devis est de 4 171.30 €.

Ce dossier est rajouté aux demandes de subvention faites auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et à la Région.

**Vote 13 voix POUR.**

7) Subvention aux associations

Madame le Maire fait part de tous les dossiers de demande de subventions reçus en mairie.

Le conseil municipal, après discussion, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association GIRELLE	300 €
- Association Renc'art	250 €
- Association Amis de l'Ecole de Bédouès	500 €
- Association Arc en Ciel	100 €
- Foyer Socio- Educatif	
Collège des 3 Vallées Florac	100 €
- FNACA	50 €
- Association "C'est Ouvert" (navette été)	500 €
- Les Compagnons de la Tour	200 €
- Cinéco	100 €

Vote 1 voix CONTRE et 12 voix POUR

8) Transfert des pouvoirs de police spéciale.

Les pouvoirs de police spéciale de l'autorité territoriale concernent les domaines suivants :

- **Assainissement ;**
- **Réglementation de la gestion des déchets ménagers**
- **Stationnement des résidences mobiles des gens du voyage**
- **Circulation et stationnement sur voirie**
- **Autorisation de stationnement des taxis**
- **Habitat insalubre**

Mme le Maire propose de laisser au Président de la Communauté de Communes, les pouvoirs qu'il avait au mandat précédent : **Assainissement, Réglementation de la gestion des déchets ménagers, Stationnement des résidences mobiles des gens du voyage**

Mme le Maire garde les autres pouvoirs de police.

**Vote 3 voix POUR.**

9) Questions diverses

- Rue Chon Bartas : chantier en cours. Les travaux doivent être terminés vers le 20 octobre.
- Courrier reçu : suspicion d'écoulement d'eau dans la cave d'une maison sise place de l'église, provenant du cheneau d'un bâtiment public..
- Problème d'eau à Bédouès, impasse des mûriers : Mme le Maire a rencontré Lozère Ingénierie pour discuter de ce problème. Ce chantier sera découpé en 2 parties. Pour la partie d'en haut, des coupe eau en béton seront faits tous les 25m pour envoyer l'eau côté Vallonge. Pour la partie basse, côté quartier du Vignard, c'est plus compliqué. Il est décidé d'en un premier temps de faire les travaux de la partie d'en haut.
- Laurane MANAS demande si les entreprises ont le droit de se servir de l'eau aux bornes à incendie. Mme le Maire répond que les bornes à incendie sont réservées strictement aux pompiers. Elle informe qu'une borne à eau payante dédiée exclusivement aux entreprises a été installée au pont du Tarn.
- Zone artisanale : La communauté de communes Gorges Causses Cévennes est en train de rédiger un document sur l'historique et le projet de la zone artisanale de Cocurès pour être distribué à la population.

**20h05 : Guy CLAVEYROLLES quitte la séance.**

- CIDFF (maltraitance des femmes) : une réunion d'information aura lieu à Mende le 1er décembre (Mme Roselyne PRADEILLES y assistera)
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent technique contractuel a démissionné, il quitte son poste au 30 octobre. L'agent technique titulaire, quant à lui, demande une mise à disposition jusqu'au 4 avril 2021.

Séance levée à 20h50.

Vu Mme le Maire

Vu la secrétaire.